

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Jean Monnet réunie le 03 juillet 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p>Acte 70-2025</p>	<p>DELIBERATION POUR AVIS</p> <p>Annexes financières des dispositifs de bourses de la faculté de Droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bourses d'excellence 2025-2026 - Bourses de stage 2025-2026
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative aux annexes financières des dispositifs de bourses d'excellence 2025-2026 et de bourses de stage 2025-2026 de la Faculté de DROIT.

Document annexé.

A Saint Etienne le 17 Juillet 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

<p>MEMBRES : 40 QUORUM : 20</p>	<p>REPRESENTES : 05</p>	<p>PRESENTS : 19</p>
<p>POUR : 13</p>	<p>CONTRE : 11</p>	<p>ABST : 0</p>

BOURSES D'EXCELLENCE

Annexe financière 2025-2026

Vu la délibération du conseil de la Faculté de droit du 24 mars 2025 relative au dispositif de bourses d'excellence,

Vu la délibération de la CFVU du 03 juillet 2025 attribuées par la Faculté de droit relative au dispositif de bourses d'excellence

Vu la délibération du CA de l'UJM du 07 juillet 2025 relative au dispositif de bourses d'excellence par la faculté de droit

7 bourses d'excellence seront attribuées pour un montant global 56 000 euros

BOURSES DE STAGES

Annexe financière 2025-2026

Vu la délibération du conseil de la Faculté de droit du 24 mars 2025 relative au dispositif de bourses de stages,

Vu la délibération de la CFVU du 03 juillet 2025 attribuées par la Faculté de droit relative au dispositif de bourses de stages

Vu la délibération du CA de l'UJM du 07 juillet 2025 attribuées par la Faculté de droit relative au dispositif de bourses de stages

Une somme de 30 000 euros a été attribuée pour les bourses de stage